



Emportez la joie avec vous partout où vous allez !!!



WARAA

Les Vainqueurs

INSOLITE

Il découvre qu'il est à la fois le père et l'oncle de son bébé ^{P7}

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR NOUVEAUX VOUS ÊTES VERTS VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT 8280 Anticorruption	POUR TOUT DÉVELOPPEMENT INFORMATIONNEL OU COMMERCIAL VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT 8201 Renseignements
--	---

OTR
FEDER POUR BATH

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 05 Novembre 2015 N° 089 - Prix 250 F CF

Complexe Scolaire Privé Laïque Nouvelle Elite



Après un résultat impressionnant obtenu l'année dernière, cap sur de nouveaux défis ^{P8}

INTERVIEW DU DIRECTEUR DU CETEF-LOME



«Nous mettons tous les moyens possibles pour la réussite de la 12^{ème} Foire Internationale de Lomé» ^{P4}

Après avoir digéré sa défaite
Jean Pierre FABRE
reprend discrètement
son siège au parlement ^{P3}

Grandes incertitudes sur l'achèvement du projet BID Education III



Le Togo serait-il incapable de «consommer»
les ressources de la coopération ? ^{P2}

Tentative d'implication du président togolais dans le putsch raté de Diendéré

Faure Gnassingbé victime
de sa disponibilité à aider les
burkinabés à éviter le pire ^{P3}



Grandes incertitudes sur l'achèvement du projet BID Education III

Le Togo serait-il incapable de «consommer» les ressources de la coopération ?

Le tout dernier rapport rendu public par le FMI classait le Togo au 10^{ème} rang des pays les plus pauvres du monde. Au-delà de la polémique née de ce triste privilège, se pose l'équation de la misère démultipliée réelle dans notre pays, alors que la coopération a repris avec les partenaires depuis une dizaine d'années, et que des conventions de financements pour des programmes et des projets de développement sont signées par ci par là.

Ce contraste nous a poussé à nous intéresser aux conventions de financements, afin de nous rendre compte de leurs réels niveaux de mise en œuvre. Nos recherches portent aujourd'hui sur le projet BID Education III



Le Prof. TCHAKPÉLÉ Komi, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire

entre la République Togolaise et la Banque Islamique de Développement au second

du Togo. Il s'y est ajouté un avenant, à savoir la construction et l'aménagement de la Direction Régionale de l'Éducation dans la région de la Kara.

Une infrastructure scolaire dans les écoles primaires, aux termes dudit projet, s'entend par la construction et l'équipement d'un bâtiment de 3 salles de classe, un bureau et un magasin pour le directeur, un bloc sanitaire de 6 cabines et un forage devant fournir de l'eau potable dans l'école.

Pour les collèges et lycées, l'infrastructure scolaire comprend un bâtiment de 4 salles de classe, une mini bibliothèque, un bureau et un magasin pour le bibliothécaire, un mini laboratoire, un bureau et un magasin pour le directeur, un bloc sanitaire de 6 blocs et un forage.

Les volets «études et réalisations» des infrastructures doivent être confiés à des bureaux d'études et à des entreprises sélectionnées sur appels d'offres. Le ministère des enseignements primaire

et secondaire a directement en charge le choix et l'achat des matériels, manuels et livres devant équiper les laboratoires et les bibliothèques.

Les fonds du projet BID Education III sont logés à Djeddah en Arabie Saoudite, avec un bureau relais à Dakar au Sénégal. Le ministre des enseignements primaire et secondaire est le maître d'ouvrage, et l'AGETUR maître d'ouvrage délégué. Le schéma du projet laisse voir que les bureaux d'études et les entreprises prestataires soumettent leurs rapports des travaux à l'AGETUR, qui les fait vérifier par le coordonnateur désigné par le ministère des enseignements, les services du plan, du trésor et de la

d'études en novembre 2013. Ceux-ci ont déposé leurs rapports d'études dans les deux mois requis, soit en fin janvier 2014. Les travaux devaient être réalisés en 6 mois. Or le 31 juillet 2014, la BID s'est vue contrainte de suspendre le projet pour dépassement d'échéance, alors qu'absolument rien n'avait encore été fait, le ministère des enseignements n'ayant pas pu sélectionner les entreprises prestataires.

La partie togolaise sollicite en septembre 2014 une renégociation des délais. La BID accorde un délai supplémentaire de 6 mois. Les entreprises démarrent enfin leurs travaux le 22 juin 2015, avec obligation de terminer impérativement dans 6 mois, soit le 21 décembre 2015. La



Les élèves sous un hangar

dont la convention arrive à échéance le 31 décembre 2015. Notre pays réussira-t-il à exécuter effectivement ce projet dans moins de deux mois, et arriver à consommer l'intégralité des 6 milliards de FCFA ?

L'odyssée d'un projet

La convention du projet BID Education III a été signée

semestre 2013. Aux termes de cette convention, la BID a mis à la disposition du Togo un financement d'environ 6 milliards de FCFA devant servir à la construction de 100 infrastructures scolaires et de forages dans des établissements primaires et secondaires répartis dans les parties les plus déshéritées des 5 régions économiques



Un bâtiment scolaire en construction

comptabilité publique, avant transmission des rapports à Djeddah qui paie directement les prestataires togolais.

Comme dit plus haut, la convention de financement a été signée dans la deuxième moitié de l'an 2013. La notification du projet a été faite aux bureaux

convention entre l'Etat togolais et la BID elle-même est censée prendre fin le 31 décembre 2015.

Or nous sommes à moins de deux mois de cette échéance non renégociable, et le constat amer est fait qu'aucun chantier n'est encore achevé. Et ce serait un

Suite à la p 6

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
 Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
 E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
 c/s Casier N° 087. 13 BP152
 LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
 (alias Ezi Akoma)
 Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

Ezi Akoma
 W. Maléki
 Achille
 A. Fic
 Jack Nukunu
 Hubertine Akouvi
 Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
 Tirage : 3.000 Exemplaires
 Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs : appelez le 90-02-52-45

Retrouvez votre Journal

WARAA
Les Vainqueurs

chaque jeudi dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Tentative d'implication du président togolais dans le putsch raté de Diendéré

Faure Gnassingbé victime de sa disponibilité à aider les burkinabés à éviter le pire

Depuis quelques jours, la publication du N° 2859 du 18 au 24 octobre du magazine panafricain « Jeune Afrique » a prêté le flanc à une certaine presse togolaise habituée à peindre tout en noir pour nuire au pouvoir en place. Cette presse s'est alors emparée du récit des confrères de Jeune Afrique titré « Burkina : le putsch en quatre coups de fil et tentent avec toutes les élucubrations possibles d'impliquer le Président Togolais Faure Gnassingbé dans le putsch manqué de Gilbert Diendéré au Burkina Faso. Même si ce journal qui accumule plusieurs années d'expériences s'est trompé en partie dans son papier, il n'est question, à aucun moment dans ce récit, d'une quelconque implication de Faure Gnassingbé dans le putsch manqué. Bien au contraire, le magazine rapporte étape après étape, la disponibilité dont le Président de la République togolaise a fait preuve, quand il a été sollicité, pour aider les Burkinabés à éviter le pire. Il faut aussi préciser



que Faure Gnassingbé, n'a pris aucune initiative relative à l'exfiltration du général Gilbert Diendéré, comme le laisse entendre le récit de Jeune Afrique. Au lieu de nuire au Président Togolais, cette polémique alimentée par certains canards risque au contraire de mettre les togolais résidant en terre burkinabaise en insécurité. On se rappelle encore qu'au cours des manifestations qui ont emporté Blaise Compaoré, certains organes avaient aussi soutenu que le Togo avait envoyé ses militaires pour appuyer Compaoré. Cette fausse information à l'époque a été à la base

de l'attaque des togolais résidents au Burkina. Au-delà des agressions physiques plusieurs concitoyens ont alors assisté à la destruction de leurs biens. A l'heure où la situation ne s'est pas encore vraiment stabilisée chez au pays des hommes intègres, l'amplification de cette fausse interprétation du récit de Jeune Afrique risque de compliquer la situation des Togolais dans ce pays frère. Nous vous proposons l'intégralité du récit de Jeune Afrique publié dans sa parution N° 2859 du 18 au 24 octobre 2015.

Burkina : Le putsch en quatre coups de fil
 C'est une histoire en qua-

tre actes - ou plutôt quatre coups de téléphone - qui résume l'épilogue du coup d'État manqué au Burkina et la chute du couple Diendéré.

Acte 1. Le 27 septembre, quarante-huit heures avant l'assaut des forces armées contre Naaba Koom, dernier bastion des putschistes. Dans une ultime tentative pour empêcher un combat fratricide, Faure Gnassingbé, le président togolais, appelle Gilbert Diendéré et lui propose de l'exfiltrer vers le Togo en compagnie de son bras droit, le colonel-major Boureima Kéré. Refus catégorique.

Acte 2. Le 30 septembre, au lendemain de l'assaut victorieux et alors que Diendéré s'est réfugié chez le nonce apostolique, c'est cette fois Michel Kafando, le président de la transition, qui appelle

Faure Gnassingbé : « Seriez-vous prêt à accueillir l'épouse et le fils de Diendéré ? » Les médiateurs chargés de maintenir le lien entre Diendéré et les autorités et de négocier sa reddition lui ont soufflé cette

idée afin de « rassurer » le général. Au même moment, Fatou Diendéré se terre quelque part dans un quartier de Ouagadougou...

Le Premier ministre s'oppose à l'exfiltration de Fatou, qu'il croit mouillée jusqu'au cou dans le putsch

Acte 3. Le lendemain, le 1er octobre. Faure fait savoir qu'un avion est prêt à décoller pour Ouaga. Kafando lui répond que ce n'est plus nécessaire. Entre-temps, le président burkinabé a discuté avec Isaac Zida, et il apparaît que le Premier ministre s'oppose à l'exfiltration de Fatou, qu'il croit mouillée jusqu'au cou dans le putsch.

Acte 4. Même jour, en début d'après-midi. Diendéré, qui a obtenu des assurances pour sa sécurité, se rend aux autorités sous l'œil des médiateurs, parmi lesquels Tulinabo Mushingi, l'ambassadeur des États-Unis. Ce dernier reçoit un appel de Fatou : « Où emmène-t-on mon époux ? » Fatou fond en larmes. Rideau.

La Rédaction

Après avoir digéré sa défaite

Jean Pierre FABRE reprend discrètement son siège au parlement

Le président auto-proclamé de la dernière élection présidentielle a repris son fauteuil de député élu de l'ANC. C'était la semaine passée lors de la session parlementaire consacrée à l'étude de la loi portant sur le code pénal.

L'on est en droit de se poser la question « s'il y a cumul de poste dans la république que dirige Jean Pierre FABRE ou plus exactement le chef de cet Etat peut-il, à volonté, enfiler le manteau du législateur ? » Nous pensons que c'est non. Et

même le président fondateur de la très très république démocratique du Gondwana n'oseraient pas s'attribuer les fonctions de député au risque de bafouer le principe démocratique de la séparation des pouvoirs.

Soyons maintenant plus sérieux. La reprise du siège de député par celui qui se proclame président élu du Togo lors de la présidentielle d'avril 2015 consacre définitivement sa défaite et donne raison à tous ceux qui depuis le début ont soutenu que le candidat du



CAP jouait au mauvais perdant. Jean Pierre FABRE a été sonné par sa défaite et a perdu tous les repères. Un observateur à l'époque avait dit que le leader du parti orange avait refusé de rentrer dans l'histoire par son attitude contestataire. Aujourd'hui, sans donner

d'explication à ses militants, FABRE reprend service au parlement. Cette attitude suscite beaucoup d'interrogations : a-t-il été instruit par la récente attitude de l'ivoirien Pascal Affi N'GUESSAN qui sportivement a reconnu sa défaite et félicité le vainqueur ? est-ce une nouvelle trouvaille dans son combat politique ? ou est-il mu par des avantages liés à la fonction parlementaire ?

Tout compte fait l'ex-lieutenant de Fo Gil vient de mettre une croix sur

ses prétentions au fauteuil présidentiel. Il vient aussi d'opérer son suicide politique car le dernier carré des « niais politiques » qu'il lui restait sauront à qui ils ont à faire. L'opposition dans son ensemble doit se rendre à l'évidence que FABRE n'obtiendra pas d'alternance au Togo car notre pays a besoin de politiques plus intelligents, de fins stratèges pour mener le vrai jeu de la démocratie.

SENA LE LIBRE PENSEUR

INTERVIEW DU DIRECTEUR DU CETEF-LOME

«Nous mettons tous les moyens possibles pour la réussite de la 12^{ème} Foire Internationale de Lomé»

La 12^e Foire Internationale de Lomé se tient du 20 novembre au 07 décembre 2015. En moins d'un mois de l'ouverture de cette grande rencontre qui sera couplée de la 4^e Foire Régionale de l'Intégration de l'UEMOA, le Directeur du CETEF-LOME rassure du bon déroulement des préparatifs.

Monsieur le Directeur, cette fin d'année rime avec un événement toujours très attendu : la 12^{ème} Foire Internationale de Lomé qui se tient sur le site du CETEF-LOME. L'édition de cette année qui se tiendra du 20 novembre au 07 décembre sera couplée de la 4^{ème} Foire Régionale de l'Intégration de l'UEMOA et d'un salon. A moins d'un mois du démarrage de cette grande exposition comment vont les préparatifs ?

Au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-LOME), nous mettons tous les moyens possibles pour la réussite de la 12^{ème} Foire Internationale de Lomé (FIL). C'est dans cette vision que nous nous mettons en quatre pour qu'elle soit la meilleure que nous ayons organisé. Tous les départements travaillent d'arrache-pied pour la réussite de cette édition qui sans nul doute comblera les attentes de tous. La 4^{ème} Foire Régionale de l'Intégration de l'UEMOA sera abrité par le CETEF-LOME qui cette année fête ses 30 ans.

portantes innovations que connaîtra la Foire Internationale de Lomé cette année ?

Cette année, il y a des innovations que nous avons apporté notamment l'attribution désormais annuelle de thèmes à chaque édition de la FIL et le thème retenu pour l'édition de cette année est « *Energies renouvelables : sources de progrès et de développement durable* ». L'objectif général, c'est d'accompagner la politique nationale en matière de développement et en particulier le soutien aux actions de préservation de l'environnement, de promotion et de vulgarisation des énergies renouvelables. Aussi cette année la FIL accueille-t-il un nouveau « bébé » élément clé des innovations de cette année qui est une application mobile dont nous avons fait le lancement le 17 septembre 2015. Dénommée « *Foiret2000* », disponible sur « *Play store* et « *Appstore* », elle permettra à tous d'avoir la FIL en poche c'est-à-dire avoir toutes les informations concernant l'organisation de



M. Kweku Banka, DG CETEF

la 12^{ème} FIL.

Que promettez-vous aux acteurs de la FIL (Partenaires, Exposants et visiteurs) ?

L'édition de cette année va connaître la poursuite des séances B to B. Par ces rencontres, la Foire Internationale de Lomé permet aux entreprises participantes d'être en contact direct avec d'autres entreprises pour discuter affaires et nouer des partenariats. Durant une demi-journée, les opérateurs économiques qui y seront inscrits iront dans une grande salle discuter de

leurs produits et services, leurs disponibilités, les conditions de transactions et les formes de partenariat à mettre en place entre eux afin de maximiser leur présence à la foire. La participation aux séances B to B permettra le rapprochement des partenaires financiers et commerciaux, la rencontre de nouveaux partenaires d'affaires étrangers, selon leurs besoins, la signature des contrats d'affaires, la mise en place des contrats de représentation ou de distribution. Il faut noter que tout cela se passera au cours des activi-

tés inscrites à la Foire Internationale de Lomé. Il ne faut pas oublier les activités festives des 30 ans du CETEF que nous mettons dans notre liste des surprises pour 2015.

Le réaménagement des voies desservant le CETEF sera-t-il terminé avant le début de la Foire ?

Dieu merci nous avons des voies praticables car nous pouvons tous le constater que le réaménagement va bon train. Les voies venant de l'aéroport GNASSINGBE Eyadema et celle de la Fédération Togolaise de Football sont je dirais presque terminées. Donc nous pouvons nous en réjouir sur l'avancée énorme de ces voies.

Quel sera l'impact de ces voies, une fois réaménagées, sur les activités du CETEF, notamment la Foire qui se tiendra dans moins d'un mois ?

Une fois ces voies réaménagées, le trafic sera plus fluide et l'arrivée sur le site de la Foire sera plus agréable à tous et cela permettra la libre circulation des biens et des personnes. Quoi qu'il en soit, méfiance et bonne conduite s'imposent à tous pour qu'aucun incident fâcheux ne survienne. La vie de chacun compte beaucoup pour nous.

Quelles sont les im-

Adoption par l'Assemblée Nationale du Nouveau Code Pénal

La presse togolaise craint une restriction de sa liberté



Adopté le 2 novembre dernier par l'Assemblée Nationale, le nouveau code pénal inquiète les professionnels des médias. L'article inquiétant est le 497 qui stipule : « la publication, la diffusion ou la reproduction par quelque moyens que ce soit de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler » est punie d'une peine d'emprisonnement de 6 (six) mois à 2 (deux) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à (2) deux millions de FCFA ou de l'une de ces deux peines. »

Même si l'idée de l'état est de préserver la paix sociale, cette disposition fait craindre une régression

en matière de la liberté de la presse au Togo. Conscient de cette situation, les regroupements de presse pondent déjà des communiqués pour exprimer leur indignation face à cet article. « Cette disposition fait planer les risques d'un retour à l'institutionnalisation d'une pénalisation des délits de presse, alors même que depuis 2004, le Togo s'est doté d'un des cadres législatifs les plus libéraux de la région. », peut-on lire dans un communiqué pondu par le CONAPP et 6 autres organisations de la presse. « A la lecture de cet article, il est clair qu'il porte les germes liberticides de la presse et remet en cause les dispositions du code de la presse et de la communication en son article 82 qui stipule : « la diffusion ou la publication d'informations contraires à la réalité dans le but manifeste de manipuler les consciences ou de déformer l'information ou les faits est passible d'une peine d'amende de 500 mille à un million de FCFA », indique un autre communiqué signé par le PPT et 7 autres organisations de la presse. Cependant, de sources proches du gouvernement l'article 497 ne tou-

che pas les journalistes. Mais ces derniers exigent que des précisions soient apportées à cet article. On pourra alors préciser que c'est le code de la presse qui sera utilisé

quand il s'agit d'un professionnel de médias. Actuellement, le Togo est un bel exemple en matière de liberté de la presse il ne doit donc pas régresser à l'heure à l'heure

où d'autres pays cherchent à être son niveau.

La Rédaction

COMMUNIQUE :

Relatif à l'adoption par l'Assemblée nationale du nouveau Code Pénal

Le nouveau Code pénal adopté ce 02 novembre 2015 par l'Assemblée nationale suscite de vives inquiétudes au sein des professionnels des médias et de la communication. Si son objectif affiché est « la modernisation des textes de la procédure pénale en vue de doter la justice togolaise d'instruments forts devant permettre de dire le droit au profit des justiciables », ce code comporte une disposition qui fait craindre une régression intolérable, en matière de liberté de la presse dans notre pays.

En effet, aux termes de l'article 497 nouveau, « la publication, la diffusion ou la reproduction par quelque moyens que ce soit de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler » est punie d'une peine d'emprisonnement de 6 (six) mois à 2 (deux) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à (2) deux millions de FCFA ou de l'une de ces deux peines. »

Cette disposition fait planer les risques d'un retour à l'institutionnalisation d'une pénalisation des délits de presse, alors même que depuis 2004, le Togo s'est doté d'un des cadres législatifs les plus libéraux de la région.

Aussi, tout en prenant acte du rappel du gouvernement sur la primauté de la loi spéciale sur la loi générale, les organisa-

tions professionnelles signataires du présent communiqué, demandent une nouvelle lecture de la loi avant sa promulgation. Cette relecture devra permettre l'insertion d'un alinéa à l'article litigieux, qui préciserait qu'il est sans préjudice aux dispositions du code de la presse et donc non susceptibles d'être retenues contre les journalistes, le cas échéant.

Même s'il paraît superflutatoire, ledit alinéa aura pour vertu de rassurer l'ensemble de la communauté médiatique quant aux intentions du gouvernement de préserver le caractère précieux et la primauté du code de la presse.

Les organisations signataires invitent par ailleurs les différents acteurs à ne ménager aucun effort pour consolider les acquis démocratiques, notamment ceux relatifs à la liberté de la presse au Togo.

Fait à Lomé, le 03 novembre 2015.

Onsigné :

CONAPP Jean-Paul AGBOHA.	OTM Augustin SIZING	URATEL Modeste MESSA-VUSSU
UJIT Patricia ADJISSEKU	ATOPPEL Olivier ADJA	OPPEL Vivien TOMI

AJST
Aimé EKPE.



REGLEMENT A L'INTENTION DES TENANTS DES BARS ET RESTAURANTS

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles les bars et les restaurants doivent fonctionner durant la Foire internationale de Lomé.

I- Approvisionnement

Afin d'éviter les encombrements dus aux allées et retours dans les allées, le ravitaillement des bars et restaurants se fait de 05h à 10h.

L'approvisionnement en produits de brasserie se fait dans un dépôt de brasserie dans l'enceinte de la foire près de l'entrée principale ceci de 8h à 19h les jours ouvrables et de 8h à 22heures les week-end.

II- Sécurité

Il a été constaté que la plupart des débuts d'incendies dans les manifestations foraines sont causés par des rallonges non appropriées.

Afin d'éviter cette situation, le CETEF exige l'utilisation des rallonges de normes européennes.

Pour faciliter son acquisition, un dépôt de vente est installé auprès du service technique de la foire où tous les exposants pourront s'en acquérir.

Toujours dans le souci d'éviter cette situation, il est demandé à chaque exposant d'avoir un extincteur dans son stand.

III- Sonorisation

Afin de permettre un bon système de diffusion d'informations par la direction du CETEF et d'éviter de la cacophonie musicale, il sera installé une seule régie qui distribuera aussi bien les informations que de la musique sur l'ensemble du site.

Il est donc interdit aux bars et restaurant dans leur stands les hauts parleurs à forts décibels.

Pour un bon voisinage, il est installé un système de diffusion unique de musique.

Le non respect de cette mesure entraine la saisie pure et simple de ces instruments de musique.

IV- Abonnement électrique

L'abonnement de courant électrique en système cash power se fait sur place auprès de la direction de la CEET.

V- Installation de prise électrique

Il est formellement interdit d'utiliser autres électriciens que ceux du CETEF pour toute installation de prises de courant.

VI- Utilisation des foyers de cuisson

Seuls seront utilisés les fourneaux à gaz et les cuisinières.

Tout contrevenant à ces dispositions sera exclu de la foire sans indemnisation.

CETEF - LOME

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME "TOGO 2000"

BP 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 26 40 31 / 22 35 07 27 Fax:(00228) 22 26 17 34

Site web: www.cetef.tg E-mail: ceteflome@cetef.tg

Conseil des Ministres du mercredi 4 novembre 2015

Trois décrets et deux communications ont meublé les travaux

Le traditionnel conseil des Ministres s'est tenu hier mercredi au Palais de la Présidence de la République sous la présidence effective du Chef de l'Etat Faure E. Gnassingbe. Ce premier conseil du mois de Novembre 2015 a permis au gouvernement d'adopter trois (3) décrets et d'écouter deux (2) communications. Nous vous proposons l'intégralité du communiqué sanctionnant les travaux de ce conseil.

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 4 novembre 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 4 novembre 2015 au Palais de la Présidence de la République, sous la conduite du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.

Au cours de ses travaux, le Conseil a adopté trois (3) décrets et a écouté deux (2) communications.

Le premier décret adopté par le Conseil fixe les conditions d'octroi de l'agrément aux associations ou fédérations sportives et définissent les modalités de délégation de pouvoir aux fédérations sportives.

L'absence d'un cadre réglementaire approprié explique en grande partie les conflits qui minent le secteur des activités physiques et sportives au Togo. Ce décret vise à remédier à cette situation, en donnant à l'Etat et en particulier au ministre chargé des sports, les moyens d'assainir ce sec-

teur par une attribution rigoureuse des agréments et des délégations de pouvoir.

Au terme de ce décret, l'agrément est donné par arrêté du ministre chargé des sports aux associations et aux fédérations sportives dans des conditions bien définies.

En ce qui concerne la délégation de pouvoir, elle est accordée uniquement aux fédérations sportives unisports légalement constituées et agréées. Cette délégation de pouvoir leur permet d'organiser des compétitions dans leur domaine de compétence et de décerner des titres à cet effet lors des compétitions nationales sous-régionales et internationales.

Le second décret adopté ce jour par le Conseil des ministres porte création, organisation et

fonctionnement de l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques au Togo (ANIAC).

En créant l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques au Togo, le gouvernement répond à l'une des exigences de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction signée en 1993 à Paris et ratifiée en 1997 par notre pays.

Il faut rappeler que cette convention vise à prohiber l'exploitation des progrès de la chimie à des fins contraires à l'intérêt de l'humanité et à promouvoir leur contribution au développement économique et social de tous les Etats parties.

Le troisième et dernier décret adopté par le Conseil fixe les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et porte organisation et fonctionnement dudit ministère. Au titre des attributions, des missions supplémentaires sont assignées à ce département ministériel pour lui permettre d'exercer pleinement sa vocation dans le domaine de la recherche et d'assurer également un meilleur encadrement de l'enseignement supérieur dispensé par des structures privées.

Pour ce qui est de l'organisa-

tion, le présent décret supprime la Chancellerie des universités, la direction de l'enseignement technique supérieur dont les attributions sont désormais exercées par la direction de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le présent décret introduit des innovations majeures. Celles-ci concernent la création de la direction de la bibliothèque et des archives nationales et la mise en place d'une agence nationale d'assurance qualité, rattachée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'agissant des communications, le Conseil a suivi un premier exposé consacré aux avantages que notre pays peut tirer de l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques dont la création vient d'être autorisée par le présent Conseil des ministres.

La création de cette autorité permettra entre autres à notre pays :

- de renforcer la sécurité et la protection nationale contre tout danger lié aux produits chimiques,
- de renforcer les équipements de contrôle des importations et des exportations de produits chimiques
- et d'accueillir des missions d'inspection pour les contrôles de qualité, confirmant ainsi l'engagement de notre

pays à œuvrer au renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

La deuxième communication présentée au Conseil est relative à la charte de nommage Internet de l'Etat.

L'adoption d'une charte de nommage se situe dans le cadre de la modernisation et la dématérialisation de l'administration togolaise initiées par l'Etat, à travers les nouveaux outils électroniques de communication qu'il met à la disposition des citoyens et des membres du gouvernement. Il s'agit entre autres des adresses de messagerie professionnelles et d'un portail web.

La charte de nommage des institutions de la République, des collectivités locales et de l'administration togolaise vise à harmoniser l'adressage retenu pour les nouveaux outils électroniques de communication en vue de rendre homogènes les pratiques de communications tant internes qu'externes.

Pour terminer, le Conseil des Ministres a adopté un décret de nomination au titre du Ministère des Infrastructures et des Transports.

**Fait à Lomé,
le 4 novembre 2015
Le Conseil des ministres**

Grandes incertitudes sur l'achèvement du projet BID Education III

Le Togo serait-il incapable de «consommer» les ressources de la coopération ?

Suite de la p 2

grand miracle que les travaux de construction soient finis et réceptionnés, les équipements des laboratoires et des bibliothèques disposés avant le 21 décembre prochain.

Du côté des entreprises prestataires, c'est l'inquiétude et la grise mine. Depuis le démarrage des travaux, elles n'ont même pas encore reçu les moindres fonds de démarrage, encore moins un quelconque paiement de Djeddah. Tout simplement à cause des goulots d'étranglement artificiellement créés aux niveaux du

coordonnateur du projet, des services du plan, du trésor et de la comptabilité publique. Tout porte à croire que ces fonctionnaires exigent de percevoir des commissions sur de l'argent que les entreprises n'ont même pas encore touché. Ces agents déjà régulièrement payés sur le budget de l'Etat rechignent à transmettre les rapports d'évolution des chantiers à Djeddah. Les entreprises se retrouvent ainsi pénalisées, aujourd'hui asphyxiées financièrement, confrontées à des fournisseurs et des

ouvriers qui les harcèlent par ici, talonnées par les banques qui leur refusent des découverts, mais plutôt leur réclament des agios et intérêts par là.

Pendant ce temps, la plus grosse incertitude plane sur l'achèvement des chantiers, à moins de deux mois de l'échéance. Tout cela à cause de fonctionnaires mercantilistes. Les directions générales de l'éducation, du plan et du développement, du trésor et de la comptabilité publique s'érigent arbitrairement en maîtres d'ouvrages dans leurs localités, certains allant jus-

qu'à facturer leurs visites de terrains aux entreprises, avant signature des décomptes. Les bureaux d'études sont aussi victimes de ces velléités d'enrichissement illicites des fonctionnaires. Ils attendent eux aussi d'être payés pour les contrôles des chantiers. Cynisme, sabotage, diraient d'aucuns!

Le Togo piètre consommateur de ressources.

Nos recherches nous amènent à penser que notre pays n'arrive que très faiblement à consommer les ressources que les partenaires mettent à notre disposition pour financer nos efforts de développement. Nous apprenons ainsi que pas moins de 12 milliards de Fcfa auraient été rapatriés par les partenaires sur le Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI), parce que notre pays n'arrivait tout simplement pas à consommer. Il y a aussi un projet d'aménagement d'espace public à Agbalepedo qui vit des suspensions des travaux et des lenteurs incompréhensibles depuis 2012. Là aussi, les partenaires s'im-

patientent et les entreprises s'inquiètent.

Nous découvrons d'autre part un projet de construction de 6 magasins d'une capacité de 3.000 tonnes chacun devant servir à stocker les réserves de l'ANSAT à Lomé et dans les 5 grandes régions du Togo d'un côté, des magasins relais de moindre capacité dans les grandes zones de production et dans les marchés ruraux de l'autre. L'UEMOA est disposée à financer plus 2 milliards de FCFA rien que pour les gros magasins. Les études de faisabilité sont prêtes depuis longtemps. Mais on attend toujours de lancer l'appel d'offres pour sélectionner les entreprises prestataires. Alors que lesdits magasins sont supposés être livrés au 30 novembre 2015, soit dans 26 jours.....

De ce qui précède, on peut déjà avoir une idée de notre stagnation dans la misère, alors que des milliards passent au-dessus de nos têtes !!!!!

La Rédaction

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Fédération Togolaise de Football Le congrès extraordinaire enfin confirmé pour le 7 Novembre prochain

Le congrès extraordinaire de la fédération togolaise de football initialement prévu le 24 octobre dernier se tient finalement ce Samedi 7 Novembre à Lomé. De source proche du comité de normalisation de la FTF, la machine d'organisation est effectivement enclenchée avec la demande faite aux médias sur les accréditations en vue de la couverture des travaux. Mardi le comité de normalisation a procédé à la publication des noms des délégués du congrès.

La grande inquiétude reste l'issue des travaux. En effet 3 tendances se dégagent quant à l'issue des

travaux. La première tendance proche d'Antoine Foli voudrait que les nouveaux textes adoptés soient appliqués dans l'immédiat pour le congrès électif, dans ce cas le comité de normalisation pourrait de nouveau voir son mandat élargi en vue de la mise en application des réformes, une position que ne partagent pas la 2^{ème} tendance qui voudrait qu'après l'adoption, ces nouveaux textes soient mis en application par un nouveau bureau élu sur la base des anciens. Ceux qui soutiennent cette démarche ne voudraient pas selon nos informations voir Antoine Foli poursuivre l'aventure puisqu'il serait

soupçonné de vouloir rester à la tête du comité pour la mise en œuvre des nouveaux textes. La 3^{ème} tendance se révèle être celle qui regroupe ceux qui ne sont pas pour un congrès mais veulent le départ d'Antoine Foli et la nomination d'un autre bureau intérimaire de longue durée.

Dans l'ensemble tout semble se dérouler dans de bonnes conditions mais les acteurs et membres de la FTF restent méfiants quant au sale tour que pourrait jouer Antoine Foli que tous considèrent comme très rusé et prêt à rebondir d'une manière ou d'une autre.

Waraa

Prestation de serment d'Allassane Ouattara

La classe politique ivoirienne tourne la page de la campagne

Les photographes se bousculent, les gradés étreignent leurs médailles, les députés arborent leur écharpe, les ministres sont hilares et les diplomates ont laissé à l'entrée du chapiteau leurs berlines de fonction. Le monde politique ivoirien tout entier s'est donné rendez-vous mardi au palais présidentiel d'Abidjan lors de la prestation de serment du président Allassane Ouattara pour son second mandat. Pour ce passage d'un quinquennat à l'autre, le temps des projets a succédé à celui des bilans et des promesses échouées sur le banc de la défaite électorale. Majorité comme opposition nouissent de nouveaux projets d'avenir, et semblent déjà remis en selle pour les prochaines échéances politiques.

Rayonnant, Kouadio Konan Bertin, dit «KKB», arrivé sur la dernière marche du podium avec moins de 4% des suffrages à la présidentielle du 25 octobre, ne ressemble en rien à un candidat indépendant malheureux. «Je me tourne vers l'avenir, la présidentielle est derrière nous maintenant. Les législatives approchent, et un bon député est celui qui se fait réelle !», lance le député de Port-Bouët (Sud d'Abidjan), amusé, entre deux poignées de main à des proches.

À ses côtés, assis côte à côte près de l'entrée du cinq autres prétendants à la magistrature suprême semblent s'être également remis sans peine de leur défaite. «Il est temps que M. Ouattara rassemble les Ivoiriens désormais, que nous sortions de cette crise qui dure depuis 14 ans», avance l'ex-candidate indépendante Jacqueline-Claire Kouangoua, arrivée en septième position avec 0,3% des voix.

«C'est la fin d'un processus, c'est le couron-



nement et nous devons être fair-play», commente N'gorbo Kacou, député d'Adiaké, qui a fini sixième à l'élection. «Mais maintenant, nous attendons un geste fort envers les opposants, les prisonniers politiques et l'ex-président Laurent Gbagbo, poursuit-il. De notre côté, nous commençons les démarches pour les législatives, et il faut que la Coalition nationale pour le changement (principale plateforme d'opposition ndlr) prenne le train en marche».

Alors que les centaines d'invités attendent l'arrivée du chef de l'Etat et de ses homologues béninois et sénégalais, Thomas Boni Yayi et Macky Sall, le président de la Banque africaine de développement (BAD), Alesina Akinwumi, semble confiant également pour aborder de nouveaux défis.

«La Côte d'Ivoire obtient de très bons résultats, profite des bénéfices de la paix et a des investissements directs à l'étranger en hausse. Nous allons soutenir très fermement le gouvernement pour qu'il y ait des créations

d'emplois», annonce-t-il à côté des fauteuils encore vides de l'ex-président Henri Konan Bédié et de son épouse, qui arriveront quelques minutes plus tard.

C'est un tonnerre d'applaudissements qui accueille les juges du Conseil constitutionnel puis le maître des lieux qu'ils s'apprêtent à consacrer une seconde fois. Répondant au plaidoyer de Mamadou Koné, président des «sages» du Conseil, pour une nouvelle constitution, Allassane Ouattara évoque à son tour ses prochaines batailles, pour doter le pays «d'institutions fortes» et «donner de l'emploi aux jeunes».

La poignée de mains finale, franche et prolongée entre le vainqueur de l'élection et son dauphin, Pascal Affi N'Guessan, a retenu l'attention de tous, tournant un peu plus la page de la campagne de 2015. Les regards des deux ex-adversaires sont amenés à se croiser de nombreuses fois ces prochaines années.

INSOLITES

★ États-Unis - Déguisé en kamikaze, un soldat sème la panique dans une base militaire

Selon les responsables de la base, un soldat portant une fausse veste d'explosifs pour Halloween a déclenché l'intervention de démineurs.

Panique à Fort Bragg, une base américaine en Caroline du Nord où sont stationnés notamment des membres des forces spéciales américaines. Un «individu a tenté d'entrer vêtu d'un déguisement de kamikaze», ont indiqué les responsables de la base, dans un communiqué mis en ligne dimanche sur Facebook. Le texte ne précise pas vraiment en quoi consiste ce déguisement, il s'agirait d'une fausse veste d'explosifs, rapporte l'AFP. L'accoutrement devait toutefois être assez convaincant car il a déclenché un incident majeur avec l'intervention de démineurs et fermeture prolongée de l'entrée en question.

«Bien que l'incident fasse encore l'objet d'une enquête, les premiers éléments laissent penser qu'il s'agissait d'un déguisement d'Halloween», ont conclu les responsables de la base qui ont souligné que de «nombreuses familles de soldats de la base ont subi directement les effets de vrais kamikazes et non pas déguisés». Le soldat facétieux risque de se souvenir de sa farce...

Source : AFP

★ Il découvre qu'il est à la fois le père et l'oncle de son bébé

Oui, c'est possible ! Un père de famille américain a découvert qu'il avait en fait un frère jumeau fantôme... véritable père de son enfant.

Il y a quelques années, une telle aventure, *relatée par Le Monde*, se serait soldée par un divorce. Mais aujourd'hui, c'est la science qui est parvenue à trancher. Car cette histoire de famille a permis de mettre en lumière un troublant hasard de la génétique.

En juin 2014, un jeune couple d'Américains donne naissance à un enfant. À la faveur d'un banal bilan sanguin, le médecin constate que l'enfant est du groupe AB alors que ses parents sont tous les deux du groupe A. Surpris par cette nouvelle, le père se soumet à un test de paternité qui révèle qu'il n'est pas le père biologique du nourrisson. Le mari accuse alors son épouse de l'avoir trompé. Mais la malheureuse jure n'avoir jamais eu d'amant. Le couple écarte donc cette hypothèse et considère la terrible probabilité d'une erreur humaine.

En effet, pour donner naissance à leur fils, il avait eu recours à une fécondation in vitro. Et, à ce stade, force est de constater qu'il y a probablement eu inversion d'éprouvettes. Le couple entame alors une procédure judiciaire contre la clinique où fut pratiquée la FIV. Mais là encore, la responsabilité de l'établissement médical est écartée.

Chimère

Les parents finissent par faire appel à la science pour élucider le mystère. Le professeur Barry Starr, généticien à l'université de Stanford, propose au couple de pratiquer un test généalogique. Le résultat est surprenant : d'un point de vue génétique, le mari n'est pas le père, mais l'oncle du bébé. Explication : il a cohabité dans le foetus de sa mère avec un frère jumeau qui ne s'est pas développé. Mais il a reçu une partie de son ADN. D'un point de vue scientifique, le mari est une chimère. « Le chimérisme désigne un organisme dans lequel cohabitent deux lignées génétiques » ; en clair, les gènes du mari sont porteurs de deux génomes au lieu d'un : 10 % de ses spermatozoïdes sont composés de l'ADN de ce jumeau qui n'a jamais vu le jour.

Et c'est ainsi que, devenu adulte, le mari a donné naissance à un enfant porteur des caractéristiques génétiques de son jumeau. « Le mari est donc bien le père de son enfant, en ce sens qu'il a produit le spermatozoïde qui a fécondé l'ovule. Mais il ne l'est pas complètement, en ce sens qu'il ne lui a pas transmis le matériel génétique qui le constitue principalement », résume le généticien. Il a ainsi donné naissance au bébé du fantôme de son frère.

Source : lepoint

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier ministre Komi Selom KLASSOU a présidé ce mercredi 04 novembre 2015, dans la salle de réunion de la Primature, une réunion de haut niveau des organes de pilotage de l'organisation du sommet de l'Union Africaine (UA) sur la Sûreté et la Sécurité maritime et le Développement en Afrique.

Cette réunion de prise de contact, avait pour objet principal, la relance de l'organisation dudit sommet, conformément aux instructions données par le Chef de l'Etat.

Il s'est agi pour les participants, de réfléchir sur la périodicité d'une telle rencontre en vue d'un meilleur suivi à tous les niveaux afin que le sommet, prévu au premier trimestre de l'année prochaine, se déroule dans de bonnes conditions.

Il a été procédé, à cet effet, à une revue des organes de pilotage du sommet conformément à l'arrêté N° 2015- 049/PMRT du 13 octobre 2015.

Fait à Lomé, le 04 Novembre 2015

Le Directeur de la Communication du Premier Ministre

KLEVOR Yao Togbi

Complexe Scolaire Privé Laïque Nouvelle Elite

Après un résultat impressionnant obtenu l'année dernière, cap sur de nouveaux défis



Offrir aux enfants une éducation de qualité et apporté sa petite pierre à la réduction du chômage des jeunes ont été les motifs qui ont conduit M. KAROUWA Assou à Créer depuis 1998, le Complexe Scolaire Nouvelle Elite.

Pendant près de 17 ans déjà, cette école est toujours restée fidèle à ses principes qui se résument en la devise « Volonté-Compétence-Discipline dans le travail ». En effet, elle arrive toujours à combler les attentes des parents d'élèves en produisant un résultat assez impressionnant dans les classes d'examen tout comme dans les classes de passage.

Au cours de l'année scolaire précédente, ce complexe qui est aujourd'hui composé de 3 primaires et de 2 collèges a encore marqué positivement le secteur de

Année académique 2014-2015, l'exploit réédité.

Comme à l'accoutumée, les trois primaires du complexe Nouvelle Elite ont obtenu un pourcentage de 100% à l'examen du CEPD. Les 157 candidats présentés ont obtenu leur visa d'accès au collège. Par rapport à d'autres écoles, Nouvelle Elite 1 a obtenu le 10^e admis de l'Inspection Lomé Aéroport.

Dans les différents centres, au moins 3 admis de cette l'école ont figuré parmi les 10 premiers.

Précisément dans le

moyenne de 18,00, l'élève HIHEAGLO Augustin a été le premier du centre. Après avoir participé au programme «vacance citoyenne» organisé par le ministère en charge du développement à la base et de la jeunesse, il a obtenu une bourse pour poursuivre ses études à l'Ecole Française.

A entendre le Directeur Pédagogique et financier du complexe, KAROUA Eyamoua, c'est le travail abattu et les résultats obtenus qui distinguent son école des autres. Et c'est toujours cet envi de mieux faire qui a amené le complexe scolaire Nouvelle élite à adopter comme slogan « la force

des objectifs pédagogiques. Spécialement, le bain linguistique a été inculqué aux enseignants du Cours Préparatoire. Les thèmes : comment enseigner sans le bâton et comment aborder le nouveau programme d'ECM ont été abordés au cours de ladite formation.

Selon les premiers responsables de l'Ecole, le défi à relever cette année consiste à maintenir le cap au primaire et rectifier le tir au collège.

Des activités récréatives à l'agenda de la nouvelle année

Pour le compte de cette



tranquille de l'éducation». La force d'un personnel qualifié et rompu à la tâche

Afin d'administrer une bonne éducation aux enfants, le Complexe scolaire Nouvelle Elite ne ménage aucun effort en ce qui concerne la formation des enseignants. Au primaire, un cycle qui constitue la fondation de l'éducation, la presque totalité des enseignants qui y interviennent sont nantis d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP). Au-delà de l'enseignement, c'est à un sacerdoce que se livre tout le personnel qui passe le clair de son temps à amener tous les élèves à bien comprendre et maîtriser leurs cours.

Pour bien entamer l'année scolaire en cours, le complexe a consacré tout le mois de septembre pour la formation du personnel. A entendre M. KAROUA Eyamoua qui s'est chargé de la formation avec l'aide des conseillers pédagogiques, les enseignants ont été édifiés sur plusieurs sujets. Ils ont en effet reçu la formation sur la définition

année scolaire, le complexe scolaire a inscrit à son agenda des activités récréatives. Afin de donner la chance à leurs élèves de faire éclore leurs talents cachés, une semaine culturelle sera organisée au cours de l'année une excursion aussi est prévue à la fin de l'année. Déjà vers la fin du premier trimestre, l'école fera la visite de la 11^e Foire Internationale de Lomé qui sera organisée à la même période. Très bientôt l'école va également faire des démarches auprès de la Radio nationale pour que les élèves de l'établissement participent à l'émission dédiée aux enfants.

Après près de 17 ans d'expérience, le complexe scolaire privé laïque Nouvelle Elite se présente comme un modèle que les écoles naissantes ou déjà existantes doivent imiter dans la formation de la relève de demain.

Jack NUKUNU



l'éducation. Cette année, il a à sa charge l'éducation de 1293 élèves au primaire et 362 élèves du collège le tout réparti entre Nouvelle Elite 1 (Primaire et collège) Située à Kégué-Kélégougan, Nouvelle Elite 2 (Primaire et Collège) à Agoè Koffi Panou et le troisième primaire qui est une annexe implantée à Agoè-Avéyimé.

Centre d'Ecrit de Kégué-Kélégougan, Nouvelle élite 1 a obtenu les 6 premiers du centre et au total 8 premiers sur 10. En ce qui concerne le collège, le résultat du BEPC n'a pas été satisfaisant. En effet, les deux collèges ont obtenu un pourcentage de 47,72%. Mais l'école a enregistré l'un des meilleurs du Togo. Avec une